

Etat des risques naturels et technologiques

En application des articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-7 du code de l'environnement

1. Cet état des risques est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

Décret N° 91-461 Du 14 Mai 1991 Pas de modification à ce jour
Mise à jour le 01 Mai 2011
Application 1/06/2006

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse : commune code postal

COGEDIM GESTION / SECTEUR MEDETERRANE : 400, Promenade des anglais 06.200 NICE
Opération Nouvelle : 154, Avenue de Grasse, 06.580 PEGOMAS : Section B : N° 667 / 665 / 666 /
667 / 670 / 671 / 672 et 673

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRn)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** **Oui :** **Non :**
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué avec anticipation** **Oui :** **Non :**
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** **Oui : X** **Non :**

Les risques naturels pris en compte sont :

Inondation :	X	Crue torrentiel :	Remontée de nappe :
Avalanche :		Mouvement de terrain :	Sécheresse :
Séisme :	X	Cyclone :	Volcan
Feux de forêt :	X	Autre :	

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRt)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **approuvé :** **Oui :** **Non :**
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **prescrit*** **Oui :** **Non :**

*Les risques technologiques pris en compte sont

Effet thermique : **Effet de surpression :** **Effet toxique :**

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

En application du décret 91-461 du mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique, modifié par le décret n° 2000-892 du 13 septembre 2000

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité **Très faible** **Faible** **Modérée** **Moyenne** **Forte**
X

Pièces jointes

6. Localisation :

Extraits de documents ou de dossier de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Risques Naturels Technologiques, Arrêté Préfectoral, Cartes : Feux, Séisme et Inondation.

Inondations : **Zone rouge : R 17.17** et **Bleu : B2 : 17.18 et 17.2**

Feux : zone B1 Aléa modéré / **Sismicité : Modérée**

Vendeurs / bailleur – acquéreur / locataire

7. Vendeur - bailleur Non Prénom

Rayer la mention inutile

8. Acquéreur - locataire Non Prénom

Rayer la mention inutile

9. Date 15 Juin 2012

à : PEGOMAS

RC : Groupe AXA / N° 41 377 702 04

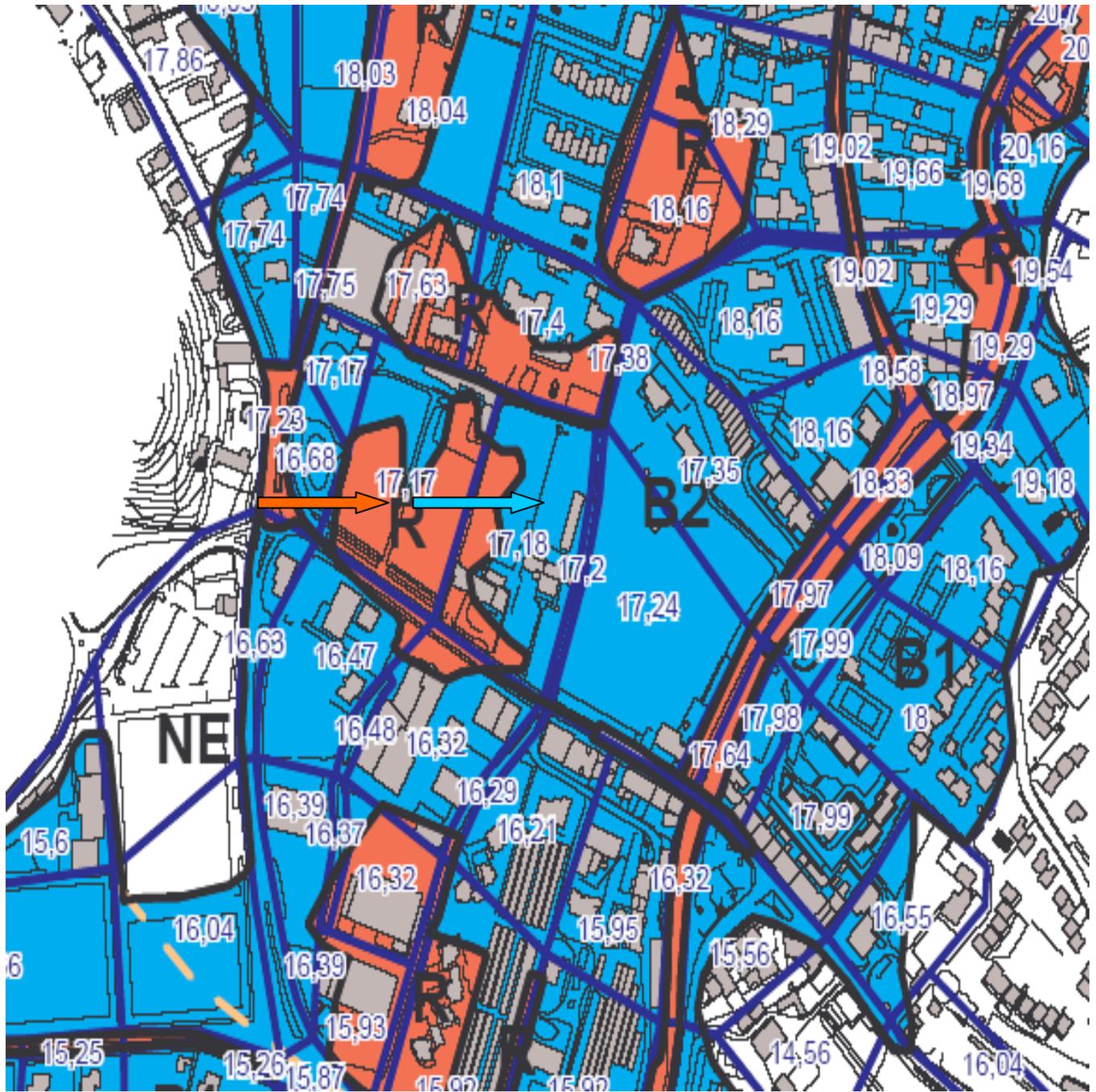
Monsieur GERZAIN Alain

Expertises

“Loi CARREZ / Amiante / Etat Parasitaire Termite / Conformité Piscine / Plomb / GAZ / EDF / RNT / DPE
Millièmes Copropriété / Règlement de Copropriété / Diagnostic Technique/ Etat Descriptif d Immeuble / Loi SRU
Estimation du Bâti. / Etat de Valeur



INONDATION : **Zone rouge : R 17,17** et **Bleu : B2 : 17,18 et 17,2**

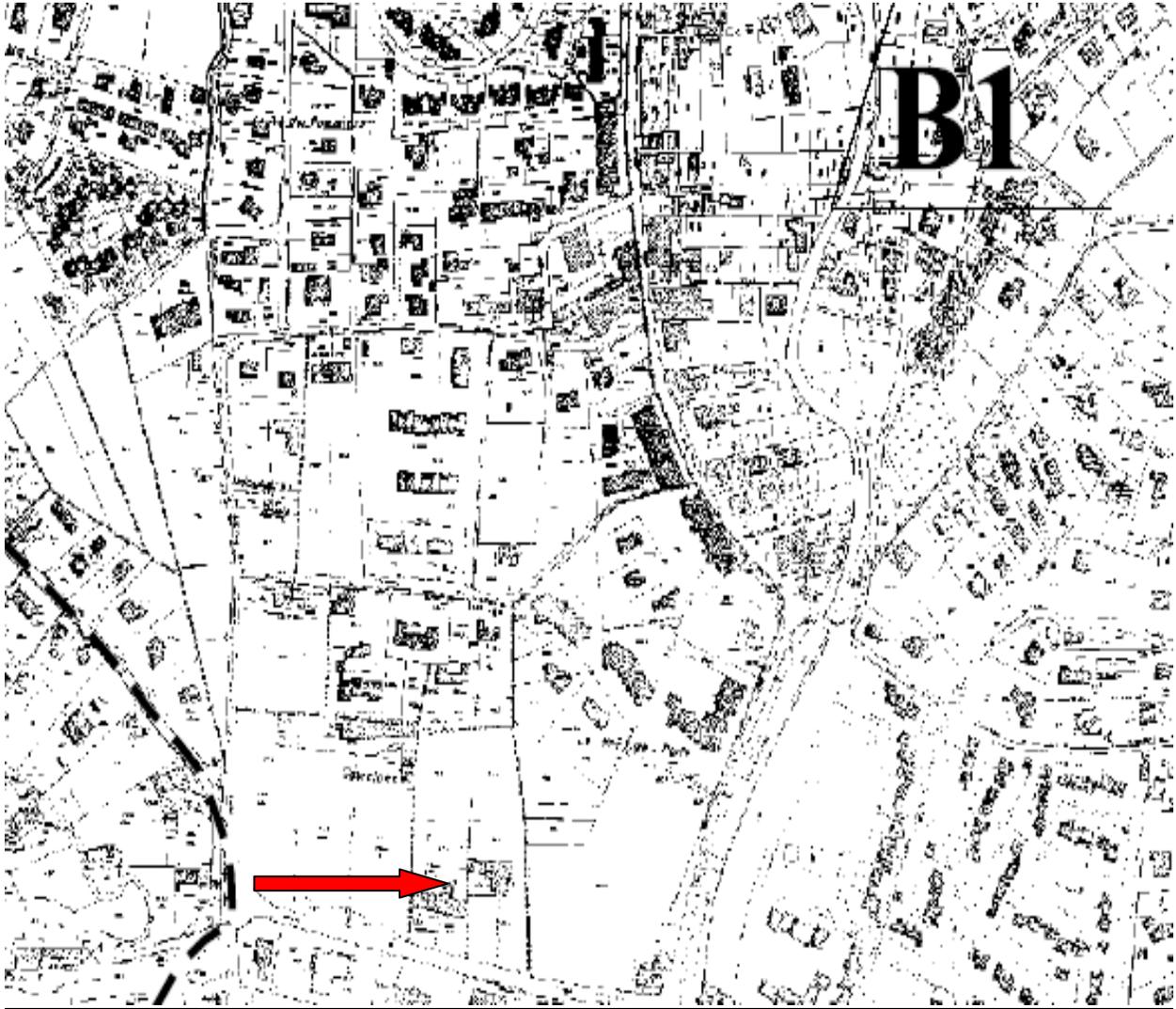


Expertises

*“Loi CARREZ / Amiante / Etat Parasitaire Termite / Conformité Piscine / Plomb / GAZ / EDF / RNT / DPE
Millièmes Copropriété / Règlement de Copropriété / Diagnostic Technique/ Etat Descriptif d Immeuble / Loi SRU
Estimation du Bâti. / Etat de Valeur*



FEUX : Zone B1 Aléa modéré

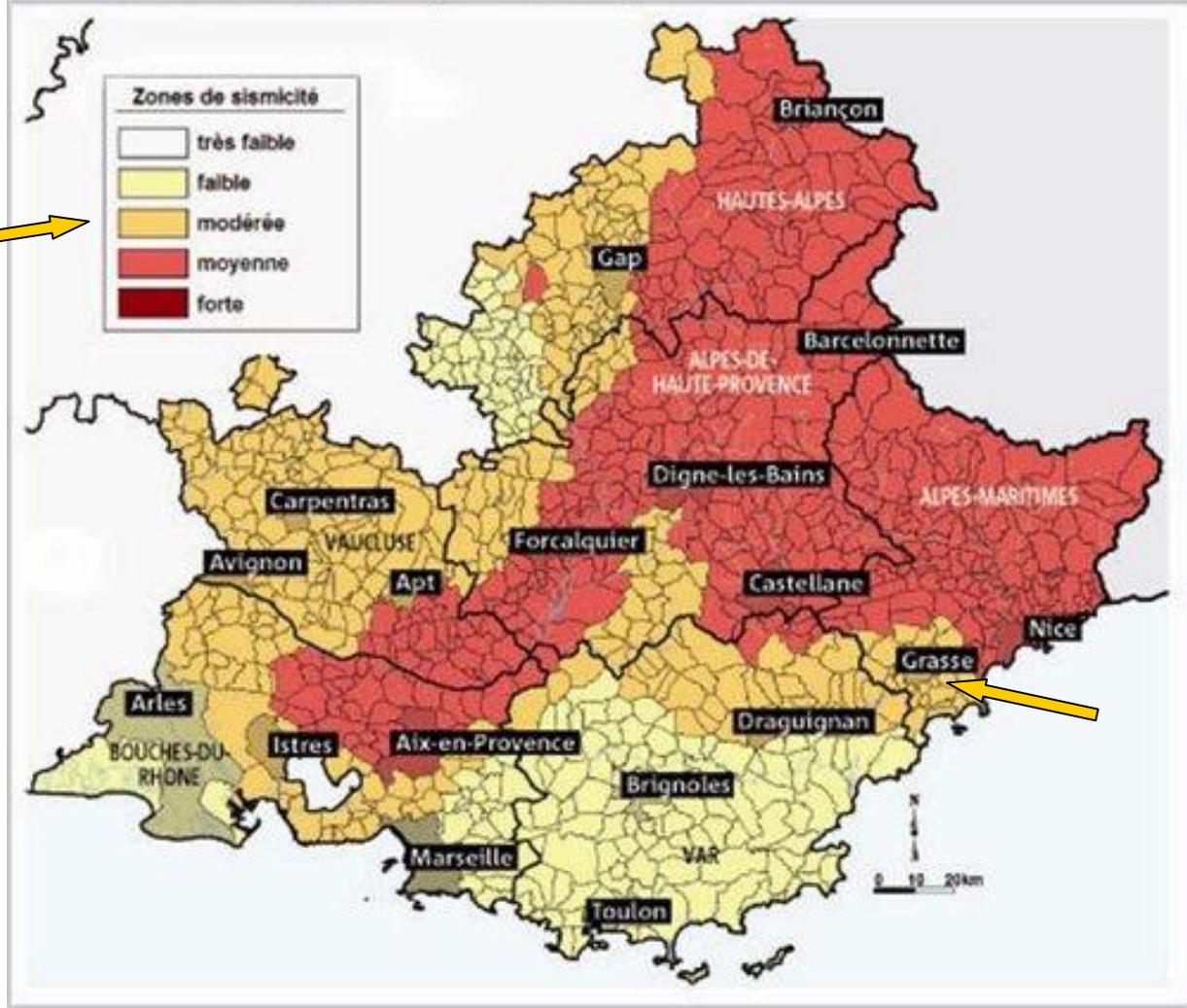


Expertises

*"Loi CARREZ / Amiante / Etat Parasitaire Termite / Conformité Piscine / Plomb / GAZ / EDF / RNT / DPE
Millièmes Copropriété / Règlement de Copropriété / Diagnostic Technique/ Etat Descriptif d Immeuble / Loi SRU
Estimation du Bâti. / Etat de Valeur*

SEISME : Modérée

La carte PACA des risques sismiques



Expertises

*“ Loi CARREZ / Amiante / Etat Parasitaire Termite / Conformité Piscine / Plomb / GAZ / EDF / RNT / DPE
Millièmes Copropriété / Règlement de Copropriété / Diagnostic Technique/ Etat Descriptif d Immeuble / Loi SRU
Estimation du Bâti. / Etat de Valeur*



Arrêté Préfectoral



direction
départementale
de l'Équipement
Alpes-Maritimes



Service
Aménagement
Environnement

Arrêté préfectoral relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de PEGOMAS

Réf. : LAL06090060203

Le préfet du département des Alpes-Maritimes,
Officier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27,
Vu le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique,
Vu l'arrêté préfectoral du 3 février 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L 125-5 du code de l'environnement,

Sur proposition de monsieur le directeur départemental de l'équipement,

ARRETE

Article 1

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de PEGOMAS sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques à prendre en compte,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune,
- la cartographie du niveau de sismicité réglementaire dans les Alpes-Maritimes,
- copie du décret n°91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le ou les extraits des documents de référence permettant d'établir l'état des risques naturels et technologiques,
- la liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en préfecture (direction départementale de l'équipement), sous-préfecture et mairie concernée.

Le dossier d'informations est accessible sur le site internet de la direction départementale de l'équipement, à compter du 1^{er} juin 2006, à l'adresse suivante :

<http://www.alpes-maritimes.equipement.gouv.fr>

Centre administratif
départemental
BP 2002
06201 Nices cedex 3
téléphone :
04 93 72 72 72
télécopie :
04 93 72 72 12
mail : 44-alpes-maritimes@equipement.gouv.fr

Expertises

**"Loi CARREZ / Amiante / Etat Parasitaire Termite / Conformité Piscine / Plomb / GAZ / EDF / RNT / DPE
Millièmes Copropriété / Règlement de Copropriété / Diagnostic Technique/ Etat Descriptif d Immeuble / Loi SRU
Estimation du Bâti. / Etat de Valeur**



Article 2

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application de l'article L 125-5 du code de l'environnement. Cette obligation d'information s'applique à compter du 1^{er} juin 2006.

Article 3

Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Article 4

Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets d'arrondissement, le directeur départemental de l'équipement, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Nice, le 3 février 2006

Le préfet

Signé

Pierre Breuil

Expertises

**"Loi CARREZ / Amiante / Etat Parasitaire Termite / Conformité Piscine / Plomb / GAZ / EDF / RNT / DPE
Millièmes Copropriété / Règlement de Copropriété / Diagnostic Technique/ Etat Descriptif d Immeuble / Loi SRU
Estimation du Bâti. / Etat de Valeur**

